



Qualit'Ey

La Commission Des Usagers (CDU)

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé prévoit la rénovation de la Commission Des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQPC) en la renommant **Commission Des Usagers (CDU)** et renforce le rôle de cette commission. Celle-ci sera notamment informée et consultée sur des questions de politique de qualité et de sécurité et sur l'organisation des parcours de soins.

La CDU a pour missions de :

- Participer à l'élaboration de la politique menée dans l'établissement en ce qui concerne l'accueil, la prise en charge, l'information et les droits des usagers,
- Être associée à l'organisation des parcours de soins ainsi qu'à la politique de qualité et de sécurité élaborée par la Commission ou la Conférence Médicale d'Établissement (CME),
- Se saisir de tout sujet portant sur la politique de qualité et de sécurité, faire des propositions et être informée des suites données,
- Être informée des événements indésirables graves (EIG) et des actions menées par l'établissement pour y remédier
- Recueillir les observations des associations de bénévoles dans l'établissement,
- Proposer un projet des usagers exprimant leurs attentes et leurs propositions après consultation des représentants des usagers et des associations de bénévoles.

Les personnes nommées en CDU devront suivre une formation obligatoire dans le cadre de leurs fonctions de représentant des usagers.



Pôle addictologie (Morancez)

A venir dans la gestion documentaire ENNOV :

Lors du premier semestre 2019, révision des documents suivants dans ENNOV :

- Révision des procédures :
« Prise en charge d'une personne décédée ».
- Diffusion du livret d'accueil et du questionnaire de satisfaction.

Vous serez informés par un mail de la Direction Qualité Gestion des Risques (DQGR).



Suite au retrait du plan blanc d'ENNOV : le préambule du document est disponible afin de vous informer des grands principes d'organisation du CH. Henri EY.



La CDU au CH Henri Ey :

Elle se réunit au moins 4 fois par an.

Elle est composée au minimum comme suit :

- * Le représentant légal de l'établissement,
- * Un médiateur médecin et son suppléant
- * Deux représentants des usagers et leurs suppléants.

Ces membres disposent d'une voix délibérative à la différence des autres membres.

DIRECTION QUALITE GESTION DES RISQUES DU CH HENRI EY



Pour votre information !

Depuis le 1^{er} février 2019, Madame Gaëtanne TOY, assistante qualité collabore avec la Responsable Assurance Qualité.

Vous pouvez adresser vos questions via la messagerie :

Service qualité
(service.qualite@ch-henriey.fr)
Tél : 02-37-44-78-09

HAS
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ



Actualit'Ey

Les IQSS au CH Henri Ey (Indicateurs Qualité Sécurité des Soins).

Ce recueil d'indicateurs nationaux est obligatoire tous les 2 ans. Cependant dans un souci d'amélioration continue de la Qualité et de la Sécurité des Soins, la Direction du CH Henri Ey a décidé depuis 2012 de recueillir ces indicateurs annuellement.

Cette année encore l'analyse des résultats de ces indicateurs permettra de cibler les actions correctives à mener.

L'ensemble des résultats par critère est disponible dans ENNOV.

CARTÉ IDENTITE QUALITE							
Établissement : C.H. HENRI EY BONNEVAL							
Indicateurs de qualité							
Dossier du Patient en santé mentale PSY							
(*) Année obligatoire du recueil et de la diffusion							
Résultats en pourcentage	Score Ets 2013	Score Ets 2014	Score Ets 2015	Score Ets 2016	Score Ets 2017	Score Ets 2018	Evolution Ets 2017 / 2018
Tenu du dossier patient	82	88	78	77	86	73%	↘
TDP1 : Document d'un médecin relatif à l'admission	86	86	74	79	80%	89%	↘
TDP2 : Mention de la profession judiciaire et des personnes désignées (personne de confiance, personne à prévenir)	77	75	76	76	79%	83%	↘
TDP3 : Trace de la modalité d'hospitalisation à l'admission et de l'information donnée au patient sur cette modalité (MO - HCV)	100	100	100	100	100%	100%	→

SCOPE
santé